

Genève, le 19 août 2020

Le Conseil d'Etat

4092-2020

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) Madame Simonetta Sommaruga Présidente de la Confédération Palais fédéral 3003 Berne

Concerne: révision de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (art. 8a)

Madame la Présidente de la Confédération.

Votre courrier du 25 mai dernier nous est bien parvenu et a retenu toute notre attention.

La révision de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI) permet d'assurer la transmission transparente des données de mesure aux propriétaires de celles-ci, notamment les producteurs d'électricité et les consommateurs finaux.

Le Conseil d'Etat soutient cette proposition, qui favorise l'innovation dans le domaine de la gestion intelligente de l'énergie. Cette révision contribuera à mettre en place les conditions cadre pour mieux maîtriser la demande et l'injection d'électricité dans le réseau ainsi que pour la consommation propre.

En vous remerciant de nous avoir consultés sur ce projet de révision, nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente de la Confédération, l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chance

Le président :

Antonio Hodgers